



Conseil économique et social

Distr. générale
3 juillet 2017
Français
Original : anglais

Onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 8-17 août 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports des gouvernements sur la situation dans leur pays
et les progrès accomplis quant à la normalisation des noms
géographiques depuis la dixième Conférence
(pour distribution seulement)**

Rapport de l'Ukraine

Résumé**

En 2015, le Parlement ukrainien (Verkhovna Rada) a adopté la loi relative à la condamnation des régimes communiste et national-socialiste (nazi) et à l'interdiction de l'utilisation de leurs symboles à des fins de propagande, en vertu de laquelle ces régimes totalitaires ont été condamnés en Ukraine et le fondement juridique de la prohibition de l'utilisation de leurs symboles a été posé. La procédure de retrait des symboles des régimes totalitaires communistes a également été élaborée.

Conformément à la loi, plus de 900 agglomérations et circonscriptions administratives dans l'ensemble du pays (y compris les oblasts de Dnipropetrovsk et de Kirovograd) et les objets toponymiques des agglomérations portant les symboles des régimes communiste et totalitaire ont été rebaptisés. En conséquence, les noms historiques de plus de 300 agglomérations ont été rétablis; environ 70 d'entre eux sont consacrés au patrimoine culturel des peuples autochtones et des minorités nationales d'Ukraine tels que les Tatars de Crimée, les Bulgares, les Grecs et les Juifs. Les symboles totalitaires dans les toponymes ukrainiens ont été pratiquement supprimés.

La création de la base de données toponymiques du Registre national des noms géographiques de l'Ukraine devrait s'achever en 2017. Elle sera composée d'environ 100 000 noms normalisés d'objets géographiques en Ukraine.

* E/CONF.105/1.

** Le texte intégral du rapport, établi par l'Agence d'État ukrainienne chargée de la géodésie, de la cartographie et du cadastre, est disponible seulement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEgn/ungegnConf11.html> (E/CONF.105/82/CRP.82).

